

COMMUNIQUÉ de PRESSE

ASSURANCE CHÔMAGE

Des centaines de milliers de travailleurs précaires ciblés par le gouvernement

Le premier ministre et la ministre du travail viennent d'annoncer les mesures sur l'assurance chômage :

Au 1^{er} novembre :

- augmentation du seuil d'accès au droit à 6 mois au lieu de 4, soit près de 300 000 personnes qui perdent toute indemnisation ;
- recul de 1 mois à 6 mois du rechargement des droits : encore des milliers de perdants ;
- dégressivité de 30% pour les cadres après 6 mois au-delà de 4500 euros bruts mensuel, sauf après 57 ans. Quelques centaines de personnes qui servent de leurre : le Medef a aussitôt demandé à baisser les cotisations, confirmant la mise en danger de la solidarité interprofessionnelle.
- mise en œuvre d'une indemnisation pour quelques milliers de travailleurs indépendants et de démissionnaires.

Au 1^{er} janvier 2020

- bonus-malus, limité à 7 secteurs d'activité, avec variation de 1 point de la cotisation : autant dire une mesure symbolique qui ne fera pas vraiment renoncer le patronat à la précarité ;
- taxe forfaitaire de 10 euros par contrat d'usage.

Au 1^{er} avril 2029

- baisse de l'indemnisation avec sans doute un plafond mensuel qui baissera les droits de 1 chômeur sur 5.

Le gouvernement annonce donc des mesures très dures : des travailleurs déjà très précaires vont perdre toute indemnité, d'autres vont voir baisser leurs droits, y compris des cadres. Les grands perdants sont les travailleurs précaires, catégorie en constante augmentation.

Il n'a retenu aucune mesure proposée par les syndicats en particulier de la CGT, qui a proposé d'augmenter le nombre d'indemnisés en abaissant le seuil ou de mettre à contribution les gros employeurs qui abusent des contrats précaires et les imposent à leurs sous-traitants.

La mobilisation des assistantes maternelles, concernées par le système « d'activité conservée » non remis en cause, montre qu'il est possible de faire fléchir le gouvernement. La CGT appelle à développer les mobilisations unitaires et dans toutes les professions partout en France, le 26 juin, à l'occasion du prochain conseil d'administration de l'Unédic qui doit discuter de la revalorisation des allocations.

Empêchons une réforme inique tournée contre les précaires, contre les femmes, contre les seniors et imposons nos propositions pour le droit à l'indemnisation pour toutes et tous !

Montreuil, le 18 juin 2019